



CDE Haute-Savoie
Fédération Française d'Equitation

CRITERIUM DEPARTEMENTAL AMATEUR DE HAUTE-SAVOIE

REGLEMENT 2010

- Article 1 : Objet.

- Le **Comité Départemental d'Equitation de Haute-Savoie** organise trois challenges Amateurs : le critérium Amateur2 (**Trophée JOCYA**), le critérium Amateur1 et le critérium Amateur Elite pour la saison 2010.
- Les épreuves qualificatives auront lieu en Haute-Savoie et Savoie sur toutes les épreuves Grand Prix Amateur2 pour le critérium Amateur2 (cote 1.05 - 1.10m), Grand Prix Amateur1 pour le critérium Amateur1 (cote 1.15 - 1.20m), et Grand Prix Amateur Elite pour le critérium Elite (cote 1.25 - 1.30m).
- Période de qualification : les points seront pris en compte dès le lendemain de la finale et jusqu'à 15 jours avant la suivante. (pour 2010, dernière qualificative le 13 juin)

**NB : Faire paraître à l'avant-programme du concours :
« Epreuve qualificative au Critérium Haute-Savoie et Savoie
Amateur ».**

- Article 2 : Durée.

- Ce règlement s'applique pour la saison 2010.
- Tous les cas non prévus dans le présent règlement seront jugés conformément aux dispositions des règlements 2010 de la FFE.

- Article 3 : Conditions de participation.

- Les participants à ce Critérium devront **obligatoirement** être titulaires d'une licence Amateur de l'année, délivrée par un club du département de Haute-Savoie à la date de la première qualificative.

- **Article 4 : Conditions d'attribution des points.**

- Le CDE établira une Computer-List remise à jour après chaque épreuve qualificative.
- Chaque cavalier ayant terminé l'épreuve (cavaliers éliminés ou ayant abandonnés étant donc exclus) se voit attribuer des points selon le principe suivant : le dernier cavalier ayant terminé l'épreuve reçoit 1 point, l'avant-dernier 2 points et ainsi de suite. Les points restent attribués aux cavaliers non-licenciés en Haute-Savoie et en cas de classements multiples, seul le meilleur sera concerné.
- Toutes les épreuves qualificatives auront un coefficient de 1.

- **Article 5 : Programme.**

En cas de dédoublement d'épreuves qualificatives, les deux nouvelles épreuves deviennent qualificatives avec attribution de points. Un cavalier se classant dans chacune des deux épreuves ainsi créées, se verra attribuer uniquement les points correspondant à son meilleur classement.

- **Article 6 : Finale Départementale.**

- Une Finale départementale de ce Critérium sera organisée par le CDE les 25, 26 et 27 juin 2010 à Sciez Sur Lemman.
- Si un cavalier est qualifié dans plusieurs séries, il pourra concourir dans chaque série mais avec un cheval différent.

• **Organisation des finales :**

- **Le comité départemental est l'organisateur : Il perçoit les engagements. A sa charge les prix et le personnel technique (officiels de compétition, chronométrage, ...).**
- **L'organisateur qui accueille les finales, met à disposition le site et le matériel (parc d'obstacles, tracteur, personnel,..) nécessaire au bon déroulement des journées. En échange, il perçoit le bénéfice de la restauration et de la buvette.**
- **Les clubs du département sont invités à participer « activement » à la préparation et au déroulement des finales (matériel et personnel).**

- **Article 7 : Critérium.**

- Les trois premiers cavaliers classés de chaque critérium, par addition des points des épreuves qualificatives (coeff. 1) et de la finale (coeff. 2) seront récompensés par le Comité Départemental au titre du Critérium 2010.
- La remise des prix aura lieu à l'issue des épreuves.

- **Article 8 : Trophée JOCYA.**

- Un trophée, réservé au critérium Amateur 2, sera remis au vainqueur du classement critérium au cours de l'A.G. et le conservera pendant une année. Il sera remis chaque année en jeu en mémoire de JOCYA.

- **Article 9 : Sélection pour les finales des Critériums Départementaux MASTER RHÔNE-ALPES 2010.**

- Le classement de la Computer-List du Critérium Amateur 2 servira de sélection pour le Championnat Régional catégorie Critérium organisé par le Comité Régional d'Équitation Rhône-Alpes qui se déroulera du 24 au 26 Septembre 2010 à Chazey-Parc du Cheval.

Il y aura 20 cavaliers qualifiés pour le département

- Un cavalier qualifié pour le Masters Rhône-Alpes ne peut pas participer aux finales Rhône-Alpes catégorie Critérium.
- Le règlement complet du championnat régional est consultable sur le site du CDE ou de la commission CSO du CRERA.

COMITE DEPARTEMENTAL DE HAUTE-SAVOIE
Commission CSO
18 février 2010